

Assemblée générale constitutive de l'Association Mansonienne de Musculation

Date : samedi 24 juin 2011

Lieu : Foyer Freddy LEROUX, Avenue Desaix 78600 MAISONS-LAFFITTE

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Le 24/06/2011 à 20 heures, les fondateurs de l'association **ASSOCIATION MANSONIENNE DE MUSCULATION** se sont réunis en assemblée générale constitutive au Foyer LEROUX, avenue Desaix, 78600 MAISONS-LAFFITTE.

Les 17 personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal (1 pouvoir).

L'assemblée générale désigne LETTERMANN Gérard en qualité de président de séance et LETTERMANN Olivier en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de créer l'Association Mansonienne de Musculation
- Etablir les statuts
- Etablir le règlement intérieur
- Election du bureau de l'association
- Voter les tarifs des cotisations 2011

Le président expose les motifs du projet de création de l'association. Cette association, à but non lucratif a pour objet la pratique de la musculation, des activités de remise en forme et de préparation physique. Afin d'encadrer les activités et fournir un cadre juridique à la pratique de ces activités, le président propose la création d'une association.

Afin d'avancer les démarches de la création de cette association, un projet de statuts et de règlement intérieur ont été préalablement rédigés.

Les chapitres donnant lieu à une discussion sont

- Modalité d'exclusion : il est rajouté dans les statuts que certaines conditions peuvent provoquer une exclusion immédiate (injures, voies de fait et actes de violences dans la salle). Il est confirmé que l'assemblée générale sera annoncée par affiche dans la salle et non sur convocation individuelle.
- Le bureau devait se composer de 3 personnes mais des personnes désirent un bureau plus étoffé qui soit plus représentatif de l'association, il est donc décidé de créer un bureau de 5 membres (avec un poste de vice-président et un poste de directeur sportif)
- Il est décidé que pour faciliter la prise des décisions courantes de l'association, le quorum pour délibérer valablement est fixé à 3 membres présents.
- Les bénévoles présents demandent à devenir responsable de salle, il est bien spécifié que les responsables de salle ont la charge de faire appliquer le règlement intérieur lors de leur présence dans les locaux de l'association. A ce titre, ils peuvent exclure ou refuser l'accès des locaux de l'association aux personnes étrangères à l'association ou aux membres ne respectant pas le règlement intérieur
- Pour le règlement intérieur l'ensemble des personnes présentes sont d'accord sur le principe que l'accès à la salle ne pourra se faire que sur présentation de sa carte d'adhérent et qu'une serviette est obligatoire pour utiliser les appareils de la salle ainsi

d'une tenue de sport propre et chaussures appropriées afin de respecter les conditions d'hygiène.

- De plus pour devenir membre de l'association, seront nécessaires ;
- le paiement de la cotisation annuelle (perçu intégralement le jour de l'inscription) avec un justificatif de domicile, la prise de connaissance et la signature du règlement intérieur, la fourniture d'un certificat médical daté de moins de 3 mois à la date d'inscription et ayant la mention : Aptitude à la pratique de la musculation
- Des explications sont données sur le mode de fonctionnement de l'association avec précision des créneaux horaires et des différents types d'encadrement par des entraîneurs sportifs rémunérés et des responsables de salle bénévoles.

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix:

1ère délibération

L'assemblée générale adopte article par article les statuts de l'association et le règlement intérieur. Cette délibération est adoptée à l'unanimité par 89 voix.

2ème délibération

L'assemblée générale constitutive élit les premiers membres du bureau

Marc BUSSO

Nationalité Française

2 Avenue Montaigne 78600 MAISONS-LAFFITTE

Profession : Ingénieur

Fonction : président

Alain BERNARD

Nationalité Française

28 rue Etienne Peroux 78600 MAISONS-LAFFITTE

Profession : Conseiller retraite

Fonction : vice-président

Henri MERCHEZ

Nationalité Française

108bis rue malesherbes 78600 MAISONS-LAFFITTE

Profession : Ingénieur

Fonction : Trésorier

Serge ROUSSEL

Nationalité Française

42 rue de la Muette 78600 MAISONS-LAFFITTE

Profession : Consultant

Fonction : Secrétaire

Olivier LETTERMANN

Nationalité Française

12 Avenue Pascal 78600 MAISONS-LAFFITTE

Profession : Ingénieur

Fonction : Directeur Sportif

Les membres du bureau acceptent ces fonctions.

Cette délibération est adoptée à 89 des personnes ayant adopté les statuts.

Le président rappelle que le bureau se réunira à l'issue de l'assemblée constitutive.

3ème délibération

L'assemblée générale constitutive approuve l'ensemble des actes passés au nom et pour le compte de l'association en formation et dont l'état est annexé au présent procès-verbal. L'approbation de cet état entraîne la reprise des actes et des engagements qu'il contient dès l'insertion d'un extrait de la déclaration de l'association au Journal Officiel.

Cette délibération est adoptée à 89 voix des personnes ayant adopté les statuts.

5ème délibération

L'assemblée générale constitutive vote le montant des cotisations pour la saison 2011-2012.

Les cotisations proposées dépendent de l'âge de l'adhérent et de la domiciliation.

Habitants Maisons-Laffitte/Mesnil le roi	- 20 ans	+ 20 ans
NOUVEAUX	151	197
ANCIENS	120	165
Habitants autre communes	- 20 ans	+ 20 ans
NOUVEAUX	175	230
ANCIENS	142	187

Cette délibération est adoptée à 89 voix des personnes ayant adopté les statuts.

4ème délibération

L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à Marc BUSSO l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à 89 des personnes ayant adopté les statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 heures.

Le président de séance

Marc BUSSO

Le secrétaire de séance

Serge ROUSSEL

Attestation de domiciliation

Je soussigné,

Nom : ALVEZ

Prénom : José

Adresse : 8 avenue Desaix 78600 MAISON-LAFFITTE

déclare autoriser l'ASSOCIATION MANSONIENNE DE MUSCULATION, association en cours de constitution et qui sera déclarée à la préfecture de SAINT GERMAIN EN LAYE, à domicilier son siège social dans les locaux situés, parc des sports de Maisons-Laffitte, 8 avenue Desaix, 78600 MAISONS-LAFFITTE dont je suis le responsable du site et occupe un logement de fonction.

La présente domiciliation est consentie à titre gratuit pour une période indéterminée.

Fait à Maisons-Laffitte, le 26 Juin 2011
(Signature du domiciliataire)

Nom et qualité du représentant de l'Association Mansonienne de Musculation
(signature)